

**PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE**  
**DIRECTION DE LA LEGALITE**  
**Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique**

-----  
**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE**

**PORTANT SUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ROUTIER DE LA RD 704 AU SUD DE LA COMMUNE DU VIGEN**

**MAITRE D'OUVRAGE: DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du **8 décembre 2017** pris en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, sera ouverte à la mairie du VIGEN pendant une durée de seize (16) jours consécutifs, du **lundi 8 janvier 2018 (à partir de 9 heures) au mardi 23 janvier 2018 inclus (jusqu'à 17h30)**, une enquête parcellaire complémentaire préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie du VIGEN du lundi 8 janvier 2018 au mardi 23 janvier 2018 inclus, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir :

➤ du lundi au vendredi                      de        08 h 30 à 12 h 00                      et de                      13 h 30 à 17 h 30

Pendant toute la durée de l'enquête, les réclamations et observations pourront être consignées par les intéressés directement sur un registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par correspondance à la mairie du VIGEN à l'attention du maire ou du commissaire enquêteur qui les viseront et les joindront au registre.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [mbuff-exp@orange.fr](mailto:mbuff-exp@orange.fr)

Dans le cadre de la présente procédure d'enquête, est désignée en qualité de commissaire enquêteur M. Michel BUFFIER, ingénieur en chef des études techniques d'armement en retraite.

M. Michel BUFFIER siégera à la mairie du VIGEN aux jours et heures suivants afin de recevoir les personnes désirant lui présenter directement leurs observations :

- lundi 8 janvier 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- samedi 13 janvier 2018 de 9h 00 à 12 h 00 (ouverture exceptionnelle)
- mercredi 17 janvier 2018 de 14h00 à 17h00
- mardi 23 janvier 2018 de 14h30 à 17h30

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Haute-Vienne à Limoges (direction de la Légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique) ainsi qu'à la mairie du VIGEN.